

## Groupe de Travail académique sur les PIAL compte-rendu de l'UNSA Éducation

22 mars 2022



Catherine Jarot (AESH) et Jérôme Vassaux (secrétaire école inclusive Aisne) représentent l'UNSA Éducation à ce GT.

Les 3 IEN-ASH des 3 départements sont présents ainsi que Mme Bellet-Lemoine Secrétaire Générale adjointe de l'Académie.

Le but de ce GT est de faire un état des lieux des PIAL dans notre académie et d'avoir un échange avec les organisations syndicales.

Un diaporama est présenté et les organisations syndicales interviennent au fur et à mesure des sujets abordés.

Les points sur lesquels nous sommes intervenus :

- **La faible rémunération des AESH** : l'augmentation des salaires est un impératif pour pouvoir vivre dignement de son métier et pour pouvoir recruter des AESH en nombre suffisant. Des indemnités de déplacement entre établissements sont indispensables. L'UNSA Éducation a d'ailleurs rappelé que le temps de déplacement entre deux établissements est bien comptabilisé dans les heures de travail !  
L'IEN ASH de la Somme indique que les AESH peuvent demander à la DAFPEN le paiement des billets de train en amont des formations.
- **Le nombre important d'élèves pris en charge par un.e AESH** : la norme nationale est d'un.e AESH pour 4 à 5 élèves. Pour l'UNSA Éducation, l'accompagnement des élèves doit être qualitatif et non quantitatif. Suivre trop d'élèves ne permet pas un travail efficace. De plus, les changements d'emplois du temps intempestifs, la prise en charge de plusieurs élèves dans une même heure de cours ou une prise en charge d'un élève par plusieurs AESH au cours de la semaine sont à proscrire. Les élèves, comme les AESH, ont besoin de stabilité. Pour l'UNSA Éducation, le remplacement d'AESH absents ne pourra se faire dans de bonnes conditions que lorsque les PIAL auront un sureffectif d'accompagnant.e.s.

- **Le fonctionnement des PIAL** : selon notre enquête lancée en fin de semaine dernière, seuls 11% des AESH qui ont répondu considèrent que leurs conditions de travail se sont améliorées avec la création des PIAL. Chaque coordonnateur de PIAL organisera une réunion de rentrée pour expliquer le fonctionnement du PIAL et pour accueillir les nouveaux/nouvelles AESH. En fin d'année scolaire, le coordo PIAL peut donner une fiche de vœux à chaque AESH pour connaître ses préférences au sein du PIAL pour la rentrée. Il ne faut pas hésiter à lui demander cette fiche de vœux ! Il est signalé que les PIAL impliquent peu les familles. Peu de rencontres sont organisées. Le nombre d'AESH référents devrait être augmenté à la rentrée 2022. Des discussions avec l'Université de Picardie sont en cours pour créer un Diplôme Universitaire reconnaissant cette mission. Dans l'Aisne, certains PIAL ont été restructurés. On passe de 78 à 61 PIAL. L'IEN ASH de l'Aisne nous a assuré que ce redécoupage ne devait pas se faire au détriment des AESH. Il n'est pas question pour elle que les AESH fasse plus de kilomètres (nous avertir si des problèmes se présentent). Un nouvel outil, AGESH (application de gestion des élèves en situation de handicap) est en cours de déploiement dans notre académie. L'UNSA Éducation réclame toujours du temps de décharge pour les coordonnateurs PIAL. Dans la Somme, les directeurs coordo PIAL sont déchargés à hauteur d'une journée par semaine et les AESH coordo PIAL ont entre 5 et 8 heures en plus pour exercer cette mission. Faute de temps, d'autres sujets n'ont pas pu être abordés. Un autre GT devrait être planifié. L'UNSA Éducation continue de se battre pour l'amélioration des conditions de travail des AESH et des personnels de l'école inclusive.

